

En séance de conseil communautaire du 25 janvier 2024
les délibérations suivantes ont été examinées par l'assemblée :

Date de la séance	N°	Objet	Décision (vote)
		Approbation du PV du conseil du 07/12/2023	Unanimité
25/01/2024	2024-01-01	Régie eau et assainissement : Attribution du marché de travaux et devis annexes "Travaux d'interconnexion Hyémondans / Lanthenans / Sourans" - LOT 01	41 pour, 0 contre, 5 abstentions
25/01/2024	2024-01-01	Régie eau et assainissement : Attribution du marché de travaux et devis annexes "Travaux d'interconnexion Hyémondans / Lanthenans / Sourans" - LOT 02	45 pour, 0 contre, 1 abstention
25/01/2024	2024-01-02	Régie eau et assainissement : Validation du devis de la télégation "partie assainissement"	Unanimité
25/01/2024	2024-01-03	Régie eau et assainissement : Validation des tarifs eau potable - Commune de Médière	Unanimité
25/01/2024	2024-01-04	Gémapi : Validation de l'avenant à la convention avec l'EPTB Saône et Doubs	Unanimité
25/01/2024	2024-01-05	Evolution du règlement d'intervention économique de la CC2VV (Complément à la délibération n° 2023-12-03 du 07/12/2023)	Unanimité

Le procès-verbal de cette séance sera publié sur le site internet de la communauté de communes : www.cc2vv.fr
et sera disponible à l'accueil de la collectivité à compter du 25/03/2024





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 janvier 2024

2024-01-01

Régie eau et assainissement : Attribution du marché « Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Lanthenans et Sourans »

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 42 (*dont suppléés : 2*)

Nombre de délégués titulaires absents : 33 (*dont représentés : 4*)

Votants : 46

Le 25 janvier 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la salle des fêtes de Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 19 janvier 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Martine COLLERY (*Rougemont*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Thierry SALVI (*Rougemont*)



ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), représentée par son suppléant Benoît CUENOT.

ABSENTS REPRESENTES :

Pierre FILET (*Montagney-Servigny*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Victor ZUAN (*Abbenans*), pouvoir à Jacky BOUVARD.

ABSENTS :

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cyril SIMONIN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-01-01

Régie eau et assainissement : **Attribution du marché « Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Lanthenans et Sourans »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023-07-17 en date du 6 juillet 2023 adoptant l'opération de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Lanthenans et Sourans et ses modalités de financement et autorisant M. le Président à solliciter des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'eau

Vu la délibération n° 2020/192 en date du 17 décembre 2020 attribuant au Cabinet VERDI le marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 27 400 € HT

Vu l'appel public à concurrence envoyé à la publication le 13 novembre 2023 et fixant au 11 décembre 2023 à 12 h la date limite de réception des offres au marché à procédure adaptée de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Lanthenans et Sourans,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie communautaire, réuni le 15 janvier 2024

Considérant la présentation du projet par M. Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau lors de la présente réunion,



Il est rappelé que le projet consiste à interconnecter les communes de Lanthenans et Sourans et acheter de l'eau à Pays de Montbéliard Agglomération depuis Goux les Dambelin dans le but de sécuriser la desserte en eau potable des communes de Hyémondans, Lanthenans et Sourans.

Le conseil communautaire décide :

- **De suivre l'avis du Conseil d'exploitation en date du 15 janvier 2024 et d'attribuer comme suit le marché de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Lanthenans et Sourans :**
Lot n° 1 : attribué à l'entreprise STPI, avec une note de 94.14 sur 100, pour un montant de **159 845,80 € HT (tranche ferme) et pour un montant de 140 050,70 €HT (tranche optionnelle).**
Lot n° 2 : **infructueux**
- **De valider** le devis relatif à la mise en place de la télégestion sur le projet remis par l'entreprise IP France, qui propose l'offre la moins distante pour un montant de 42 610.00 € HT.
- **De valider** le plan de financement prévisionnel revu en conséquence :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Objet	Subventions espérées	%
Maîtrise d'œuvre	11 786,50 €	P@C25	52 919.33 €	10%
TOPO	2 512,50 €	AERMC	264 596.64 €	50%
Marché de travaux interconnexion (TF)	159 845,80 €			
Montants travaux renouvellement réseau (TO)	140 050,70 €			
Réhabilitation station pompage Hyémondans, répartiteur sources ... (montant estimatif, chiffrages en cours)	100 000.00 € (Estimation des travaux obligatoires du lot n°2)			
Essais (compactage + pression)	4 867,00 €			
Frais de dématérialisation	900,00 €			
Chloration choc	6 357,00 €			
Devis VEOLIA	12 261,00 €			
Devis télégestion - IP France	42 610,00 €	Total subventions	317 515.97 €	60%
Devis DEM	1 987,50 €	Auto financement	211 677.32 €	40%
Frais annexes + imprévus (10%)	46 015,29 €			
Total en € HT	529 193.29 €	Total	529 193.29 €	100%



- **D'autoriser** le Président à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces afférentes au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Lot n° 1

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 5

Délibération adoptée avec :
Lot n° 2

Voix pour : 45
Voix contre :
Abstention : 1





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 janvier 2024

2024-01-02

**Régie eau et assainissement : Déploiement de la télégestion « partie
assainissement » sur le territoire de la CC2VV**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 42 (*dont suppléés : 2*)

Nombre de délégués titulaires absents : 33 (*dont représentés : 4*)

Votants : 46

Le 25 janvier 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la salle des fêtes de Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 19 janvier 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Martine COLLERY (*Rougemont*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Thierry SALVI (*Rougemont*)



ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), représentée par son suppléant Benoît CUENOT.

ABSENTS REPRESENTES :

Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Victor ZUAN (*Abbenans*), pouvoir à Jacky BOUVARD.

ABSENTS :

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cyril SIMONIN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-01-02

Régie eau et assainissement : Déploiement de la télégestion « partie assainissement » sur le territoire de la CC2VV

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau rappelle à l'assemblée que la CC2VV a déployé la télégestion sur toutes ses unités d'eau potable dans le cadre du marché « qualité/quantité » réalisé en 2020/2021.

Aujourd'hui, dans le but de garantir un suivi optimal des unités d'assainissement, il est proposé d'équiper les différents postes de refoulement et stations d'épuration de systèmes de télégestion

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- ✓ Mise en place des appareils de télégestion,
- ✓ Remplacement des armoires électriques
- ✓ Rapatriement des informations sur l'application de supervision

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, deux propositions ont été reçues.

Sur avis du conseil d'exploitation qui s'est réuni le 15 janvier 2024, il est proposé au conseil communautaire de valider le devis de l'entreprise IP France pour la télégestion « partie assainissement », qui présente la proposition technico-économique la plus intéressante, pour un montant de 53 690 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **De valider la proposition financière de la société IP France pour le déploiement de la télégestion « partie assainissement », pour un montant de 53 690 € HT**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



2 DÉLIBÉRATION N° 2024-01-02

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 janvier 2024

2024-01-03

Régie eau et assainissement : Validation du tarif « eau potable » pour la commune de Médière

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (*dont suppléés : 2*)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (*dont représentés : 4*)

Votants : 46

Le 25 janvier 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la salle des fêtes de Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 19 janvier 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONIOT (*Arcey*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Martine COLLERY (*Rougemont*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Thierry SALVI (*Rougemont*)



ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), représentée par son suppléant Benoît CUENOT.

ABSENTS REPRESENTES :

Pierre FILET (*Montagney-Servigny*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Victor ZUAN (*Abbenans*), pouvoir à Jacky BOUVARD.

ABSENTS :

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cyril SIMONIN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-01-03

Régie eau et assainissement : **Validation du tarif « eau potable » pour la commune de Médière**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'assemblée que la commune de Médière était exploitée en DSP pour l'eau potable jusqu'au 31/12/2023.

Le tarif comprenait une part délégataire (part exploitation) et une part CC2VV (part investissement).

La CC2VV a repris l'exploitation en régie au 1er janvier 2024. Elle en assume donc l'exploitation et les charges afférentes.

Il est donc nécessaire de délibérer pour appliquer un tarif « régie » ; la part délégataire ne s'appliquant plus.

Lors de l'étude de transfert, un tarif avait été défini pour application en fin de DSP :

- Part fixe : 45,00 €-
- Part variable : < 1500 m³ : 2,00 € / m³ et > 1500 m³ : 1,50 € / m³

La CC2VV a délibéré une augmentation des tarifs en février 2023 de 10 € HT de part fixe et 0.19 € HT de part variable pour faire face à l'inflation et à l'envolée du coût de l'énergie sur tout son périmètre.

Le conseil d'exploitation, réuni le 15 janvier 2024, propose d'appliquer les tarifs définis au titre de la convergence tarifaire 2024 et d'appliquer l'augmentation de la part fixe et de la part variable pour rester en cohérence avec les autres communes, à savoir :



- Part fixe : 55,00 €
- Part variable : < 1 500 m³ : 2,19 € / m³
> 1500 m³ : 1,69 € / m³

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe les tarifs de l'eau 2024 pour la commune de Médière, comme suit :

- ✓ **Part fixe : 55.00 €**
- ✓ **Part variable :**
< 1 500 m³ : 2,19 € / m³
> 1500 m³ : 1,69 € / m³

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 janvier 2024

2024-01-04

GEMAPI : Validation de l'avenant à la convention avec l'EPTB Saône et Doubs

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (*dont suppléés : 2*)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (*dont représentés : 4*)

Votants : 46

Le 25 janvier 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la salle des fêtes de Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 19 janvier 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Martine COLLERY (*Rougemont*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Thierry SALVI (*Rougemont*)



ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), représentée par son suppléant Benoît CUENOT.

ABSENTS REPRESENTES :

Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Victor ZUAN (*Abbenans*), pouvoir à Jacky BOUVARD.

ABSENTS :

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cyril SIMONIN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-01-04

GEMAPI : Validation de l'avenant à la convention avec l'EPTB Saône et Doubs

Rappel du contexte :

Par convention signée en date du 08/07/2022, la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes a délégué à l'EPTB Saône et Doubs une partie de l'exercice de la compétence GEMAPI (correspondant aux items 1 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement), sur les sous-bassins versants d'affluents de son territoire non couverts par une structure de bassin.

Cette convention a été signée pour 3 ans, autour d'objectifs et d'un programme d'actions précis, aujourd'hui en cours de mise en œuvre.

Le présent avenant a pour objet l'actualisation :

- ✓ Des actions listées à l'article 4 de la convention, et détaillées en annexe de la convention
- ✓ Des objectifs et indicateurs de réalisation de ces actions.



Rappel des actions et objectifs en cours :

Actions déléguées à l'EPTB	Objectifs de réalisation
Restauration morphologique du ruisseau de Soye – secteur traversée de Pompierre-sur-Doubs : études de faisabilité / avant-projet	Finalisation des études avant fin 2024
Restauration morphologique du ruisseau de Mancenans : études de faisabilité / avant-projet	Lancement des études avant fin 2024
Secteur reméandré du ruisseau « du château » à Soye : suivis N+3 après travaux et réintervention	Réalisation des suivis en 2024 Réintervention à confirmer

Après délibération, le conseil communautaire :

- ✓ Approuve le projet d'avenant à la convention qui nous lie à l'EPTB Saône et Doubs (annexé à la présente délibération),
- ✓ Charge de Président de signer cet avenant et toutes pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 46
Voix contre : 0
Abstention : 0





**CONVENTION DE DELEGATION
POUR L'EXERCICE DES ITEMS 1° et 8° DE LA GEMAPI
SUR LES AFFLUENTS NON STRUCTURES
EN SYNDICATS DE BASSIN VERSANT**

**ENTRE L'EPTB SAONE ET DOUBS
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLEES VERTES**

Avenant n° 1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'EPCI Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, dont le siège social est situé : 19 Avenue Gaston RENAUD - 25340 Pays de Clerval représenté par son Président, autorisé à signer le présent avenant par la délibération n° 2022/43 en date du 31 mars 2022, dénommé EPCI,

D'UNE PART,

ET,

L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs, dont la résidence administrative de son siège social se trouve : 220 rue du km 400 - 71000 MACON, représenté par son Président, autorisé à signer le présent avenant par la délibération n° 22.28 du 28 juin 2022, dénommé EPTB,

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par convention signée en date du 08/07/2022, la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes a délégué à l'EPTB Saône et Doubs une partie de l'exercice de la compétence GEMAPI (correspondant aux items 1 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement), sur les sous-bassins versants d'affluents de son territoire non couverts par une structure de bassin.

Cette convention a été signée pour 3 ans, autour d'objectifs et d'un programme d'actions précis, aujourd'hui en cours de mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de la convention, des échanges ont régulièrement lieu entre les Parties pour le suivi de la mise en œuvre des actions. Un bilan à mi-parcours a par ailleurs été partagé entre la CC et l'EPTB fin 2023. C'est dans ce contexte qu'il est aujourd'hui proposé d'actualiser par avenant certaines dispositions de la convention, pour sa seconde partie de mise en œuvre.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet l'actualisation :

- Des actions listées à l'article 4 de la convention, et détaillées en annexe de la convention
- Des objectifs et indicateurs de réalisation de ces actions.

ARTICLE 2 : Actions identifiées à la convention initiale et état d'avancement à mi-parcours



Actions déléguées à l'EPTB	Objectif de réalisation initialement prévu	Etat d'avancement (fin 2023)
Restauration morphologique du ruisseau de Soye - secteur traversée de Pompierre-sur-Doubs : études et travaux	Finalisation des études avant fin 2023	Etudes engagées en 2022, en cours
	Réalisation des travaux avant fin 2024	Programme de travaux en cours de discussion à la Commune et les propriétaires (ne pourront être réalisés en 2024)
Restauration morphologique du ruisseau de Mancenans : études de faisabilité / avant-projet	Finalisation des études avant fin 2024	Etudes en cours de préparation (travail en cours sur le CCTP)
Accompagnement technique pour le suivi des ruisseaux, gestion des problématiques d'entretien et sensibilisation des propriétaires riverains	Mission étalée sur la période 2022-2024	Diagnostic terrain des ruisseaux + stratégie globale pour accompagnement de la CC sur problématiques d'entretien réalisés (27 jours de travail en 2022-2023)

ARTICLE 3 : Actualisation des actions inscrites à la convention et des objectifs de réalisation

Les modifications du programme d'actions sont les suivantes :

- Report des travaux de restauration morphologique du ruisseau de Soye dans la traversée de Pompierre-sur-Doubs (études bien engagées, mais travaux pas prêts à être réalisés en 2024 du fait de la nécessité d'une phase de concertation avec la Commune et les propriétaires riverains assez longue), et ajustement du coût des études et du nombre de jours de travail pour les études et la concertation (ingénierie EPTB) ;
- Sur le ruisseau dit « du château » à Soye (principal affluent du ruisseau de Soye, ayant fait l'objet de travaux de reméandrage en 2021), rajout d'une mission de suivi écologique après-travaux et d'une légère réintervention (petits travaux complémentaires sur secteur aval restauré : mise en place d'un seuil de fond près de la confluence, afin d'éviter une érosion régressive).

Le programme d'actions actualisé avec objectifs ajustés est ainsi le suivant. Il est détaillé au document en annexe I.

Actions déléguées à l'EPTB	Objectifs de réalisation
Restauration morphologique du ruisseau de Soye - secteur traversée de Pompierre-sur-Doubs : études de faisabilité / avant-projet	Finalisation des études avant fin 2024
Restauration morphologique du ruisseau de Mancenans : études de faisabilité / avant-projet	Lancement des études avant fin 2024



Secteur reméandré du ruisseau « du château » à Soye : suivis N+3 après travaux et réintervention	Réalisation des suivis en 2024 Réintervention à confirmer
Accompagnement technique pour le suivi des ruisseaux, gestion des problématiques d'entretien et sensibilisation des propriétaires riverains	Mission étalée sur la période 2022-2024

ARTICLE 4 : Dispositions financières

Sur la base du programme d'actions initial, le montant estimatif global des dépenses s'élevait à 315 819 € TTC, avec une participation résiduelle de l'EPCI estimée à 80 319 € TTC.

Sur la base du programme d'actions actualisé (cf. détail en annexe), le montant estimatif global des dépenses s'élève à 148 875 € TTC, avec une participation résiduelle de l'EPCI estimée à 53 347 € TTC.

Fait à , le

En double exemplaire.

Le Président de la Communauté de Communes
des 2 Vallées Vertes

Le Président de l'EPTB Saône et Doubs



Annexe : programme d'actions triennal et détail estimatif actualisés par poste de dépense

	Intitulé détaillé	Année prévisionnelle de réalisation	Montant prévisionnel prestations externalisées (€ TTC)	Nbre de jours prévisionnels ingénierie en régie	Cout journalier ingénierie EPTB (€ TTC)	Montant prévisionnel ingénierie en régie (€ TTC)	Montant total du projet (€ TTC)	Montant subventions	Frais de ligne de trésorerie	Frais de consultation	Montant reste à charge (€ TTC)
Items 1 et 8 de la GEMAPI	Restauration morphologique du ruisseau de Soye - secteur n°2 traversée de Pompierre-sur-Doubs : études de faisabilité et d'avant-projet + concertation locale	Démarrage 2022	40 000,00 €	35	325,00 €	11 375,00 €	51 375,00 €	37 687,50 €	128,00 €	108,00 €	13 923,50 €
	Restauration morphologique du ruisseau de Mancenans : études de faisabilité et d'avant-projet	Démarrage 2024	50 000,00 €	25	325,00 €	8 125,00 €	58 125,00 €	44 062,50 €	160,00 €	108,00 €	14 330,50 €
	Tronçon restauré du ruisseau dit "du château" à Soye : suivis N+3 après travaux et réintervention sur partie aval	Démarrage 2024	15 000,00 €	15	325,00 €	4 875,00 €	19 875,00 €	14 437,50 €	48,00 €	108,00 €	5 593,50 €
Autres missions	Accompagnement technique pour le suivi des ruisseaux, gestion des problématiques d'entretien et sensibilisation des propriétaires riverains	Période mi2022-mi2025		60	325,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	- €			19 500,00 €
TOTAL				135		43 875,00 €	148 875,00 €		336,00 €	324,00 €	53 347,50 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 janvier 2024

2024-01-05

Evolution du règlement d'intervention économique de la CC2VV
(Complément à la délibération n° 2023-12-03 du 07/12/2023)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 *(dont suppléés : 2)*
Nombre de délégués titulaires absents : 33 *(dont représentés : 4)*

Votants : 46

Le 25 janvier 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la salle des fêtes de Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 19 janvier 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Martine COLLERY (*Rougemont*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Thierry SALVI (*Rougemont*)



ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), représentée par son suppléant Benoît CUENOT.

ABSENTS REPRESENTES :

Pierre FILET (*Montagney-Servigny*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Victor ZUAN (*Abbenans*), pouvoir à Jacky BOUVARD.

ABSENTS :

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cyril SIMONIN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-01-04

Evolution du règlement d'intervention économique de la CC2VV
(Complément à la délibération n° 2023-12-03 du 07/12/2023)

Rappel du contexte :

Martine MARQUIS, vice-Présidente en charge de la santé, rappelle que le conseil communautaire s'est prononcé sur l'évolution du Règlement d'intervention économique de la CC2VV, en décembre 2023, en instituant la mise en place d'une aide d'un montant de 10.000 € pour soutenir les futures installations de médecins sur le territoire intercommunal.

Elle indique qu'il est nécessaire aujourd'hui de préciser 2 points pour l'octroi de cette aide à l'installation et de modifier en conséquence la fiche n° 3 du Règlement d'intervention économique de la CC2VV.

Proposition d'ajout à la fiche n° 3 du règlement d'intervention économique de la CC2VV « Professionnels de santé – Projet immobilier et aide à l'installation sur le territoire » :

Nature de l'aide :

En matière de fonctionnement

5^{ème} alinéa :

Cette aide à l'installation ne concerne pas les praticiens déjà installés sur le territoire de la CC2VV

Ajouts proposés : « ou ayant déjà exercé sur le territoire de la CC2VV »

« ayant déjà bénéficié d'une aide à l'installation »



Après délibération, le conseil communautaire :

- ✓ **Valide les ajouts proposés au Règlement d'intervention économique de la CC2VV, tels que présentés en séance,**
- ✓ **Charge le Président de faire évoluer le Règlement d'intervention économique en conséquence**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

